

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2012

Réception par le Prefet : 15/06/2012

Publication : 21/06/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-6-11-1

Séance du jeudi 14 juin 2012

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIERES : SOUTIEN A DEUX PROJETS - PROGRAMME F712

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-5-11-1 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative au budget primitif 2012 des actions de coopération transfrontalière, européenne et internationale,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide de soutenir :

- La Commune de Village-Neuf, à hauteur de 500 €, pour l'organisation de la journée olympique transfrontalière du 15 juin 2012 ;
- L'Union Cycliste de Lutterbach, à hauteur de 3 000 €, pour l'organisation de l'étape haut-rhinoise du "Regio Tour 2012", le 8 septembre 2012.

Ces subventions seront imputées sur le programme F712/2677, chapitre 65, fonction 048, nature 6562 du budget de l'exercice 2012.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 14 JUIN 2012

Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FIT00106	UNION CYCLISTE DE LUTTERBACH Regio Tour 2012 Cofinancement : LUTTERBACH : 4 000,00 € SOULTZ : 1 000,00 € PFASTATT : 1 500,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 4 500,00 €	3 000,00
FIT00108	VILLAGE-NEUF Journée olympique du 15 juin 2012 - Village Neuf Cofinancement : VILLAGE-NEUF : 4 220,00 €	500,00
Total		3 500,00